

# VPauto SAS - 277 Rue de Kerpont - ZI de Kerpont - 56855 CAUDAN CEDEX

**www.vpauto.fr** - <u>info@vpauto.eu</u> - 02 97 76 62 00

# **CONDITIONS DE VENTE**

(Conditions particulières)

# PARTICIPATION AUX ENCHERES

Pour les particuliers : Munissez-vous de votre pièce d'identité valide (CNI/passeport), d'un moyen de paiement (chèque, carte bleue) et de votre permis de conduire français ou européen.

Pour les sociétés : munissez-vous d'un Kbis original, d'une pièce d'identité valide du gérant (CNI/Passeport), et d'un moyen de paiement (chèque, carte bleue). En cas d'absence du gérant, une procuration signée par celui-ci.

# PRIX DE VENTE

LES ENCHERES SONT PORTEES FRAIS DE VENTE INCLUS. Des frais de dossier de 150<sup>€</sup> TTC sont facturés en sus, soit 125€ HT pour les acheteurs habilités à récupérer la TVA.

Ventes judiciaires: les frais de vente judiciaire de 14.28 % (taux légal) sont inclus dans le prix de vente. Les frais de contrôle technique et de Bilan-Expert® sont facturés en sus (\*).

### PAIEMENT (\*)

#### **POUR UN RETRAIT LE JOUR DE VENTE :**

# UNIQUEMENT POUR LES ACHATS INFERIEURS A 15 000€

- > **Soit un chèque « normal »** accompagné d'un <u>justificatif de solvabilité</u> délivré par votre banque, datant de moins de 3 jours, couvrant le montant de la transaction : cachet, date et signature de la banque faisant foi.
- > Soit un chèque de banque
- > Soit par carte bancaire : Sous réserve du plafond de paiement autorisé par votre banque.

# **POUR UN RETRAIT APRES LA VENTE:**

# ET POUR LES ACHATS SUPERIEURS A 15 000 €

Seuls les règlements par virement seront acceptés. Livraison des véhicules sur rendez-vous uniquement, à réception du paiement complet.

#### **ESPECES**

Les règlements en espèces ne sont pas acceptés.

Nous nous réservons la possibilité de ne délivrer le véhicule qu'après parfait paiement.

(\*) Pour les ventes judiciaires, seuls les règlements par chèque de banque ou virement seront acceptés

# ORDRE D'ACHAT EN LIGNE

L'ordre d'achat émis via le site internet permet de mandater VPauto pour se faire représenter le jour de la vente. VPauto portera des enchères pour le compte de l'acheteur sur le(s) lot(s) qu'il aura retenu(s).

Cet ordre d'achat comporte les montants des offres, le nombre de véhicules souhaités ainsi que les renseignements nécessaires à la remise du lot à l'acheteur : nom et adresse. Ces coordonnées sont nécessaires pour l'établissement du certificat de vente.

La somme forfaitaire de 500 € est retenue par véhicule ; elle fait office d'acompte pour le(s) véhicule(s) souhaité(s) et mentionné(s) dans l'ordre d'achat.

• 1er cas, offre remportée : En cas d'adjudication du véhicule, un acompte de 500 € est débité à l'issue de la vente, et vient en déduction du montant total (frais inclus) à régler avant la livraison.

En aucun cas la somme de 500€ ne sera restituée, et pour quelque raison que ce soit : erreur du client, mauvaise utilisation des fonctionnalités du site, mauvaise utilisation de la carte bancaire, absence ou mauvaise lecture des conditions de ventes, absence ou mauvaise lecture des éléments techniques et/ou administratifs du véhicule acheté. Cette somme sera affectée aux frais que VPauto engagera au titre des frais de vente, des frais d'annulation et des frais de représentation du véhicule.

• 2ème cas, offre dépassée : Aucun débit ne sera réalisé et la transaction est annulée.

# **ENCHÈRE LIVE**

L'enchère émise via le site internet VPauto.fr engage l'enchérisseur. Si son offre emporte les enchères il devient le nouveau propriétaire. Le transfert de propriété est alors irrévocable.

• 1er cas, offre remportée : En cas d'adjudication du véhicule, un acompte de 500 € sera débité à l'issue de la vente, et viendra en déduction du montant total (frais inclus) à régler avant la livraison.

En aucun cas la somme de 500€ ne sera restituée, et pour quelque raison que ce soit : erreur du client, mauvaise utilisation des fonctionnalités du site, mauvaise utilisation de la carte bancaire, absence ou mauvaise lecture des conditions de ventes, absence ou mauvaise lecture des éléments techniques et/ou administratifs du véhicule acheté. Cette somme sera affectée aux frais que VP AUTO engagera au titre des frais de vente, des frais d'annulation et des frais de représentation du véhicule.

• 2ème cas, offre dépassée : Aucun débit ne sera réalisé et la transaction est annulée.

#### DECLARATION DE CESSION

La déclaration de cession auprès de l'ANTS est automatique. Les informations que vous transmettez servent à cette déclaration. Les noms et adresses déclarés sont ceux qui seront portés sur votre future carte grise. Il vous incombe donc de bien les renseigner et de les vérifier.

#### REMISE DE LA CARTE GRISE

Si l'ancienne carte grise n'est pas remise lors du retrait du véhicule, elle sera automatiquement adressée par UPS (remise contre signature) dans un délai de trois semaines, à l'adresse figurant sur la facture.

#### MISE A DISPOSITION, ENLEVEMENT DU VEHICULE

La délivrance et l'enlèvement véhicule n'auront lieu qu'une fois le parfait paiement effectué. Tout véhicule devra être enlevé au plus tard 14 jours après l'adjudication. Passé ce délai il sera facturé 15€ TTC, par jour calendaire. Aucun enlèvement ne sera possible sans acquittement de ces frais de gardiennage. La mise à disposition du bien se fera uniquement sur rendez-vous à minima 48h00 avant le jour J. En cas d'enlèvement par la route l'acheteur devra impérativement présenter son permis de conduire et son attestation d'assurance. La garde du véhicule n'engage en aucun cas la responsabilité de VPauto. Il est rappelé ici que l'adjudicataire doit assurer celui-ci dès l'adjudication prononcée.

# VEHICULE AVEC DEFAILLANCE(S) CRITIQUE(S):

En cas de **contrôle technique mentionnant une ou des défaillances critiques**, nous vous conseillons fortement de procéder à l'enlèvement du véhicule sur plateau ou par un transporteur. La société VPtrans se tient à votre disposition pour établir un devis de transport.

## T.V.A

Lorsque figure la mention « T.V.A : OUI » : la T.V.A au taux de 20.00% est incluse dans le prix de vente total. Une facture mentionnant la T.V.A sera établie. Pour les autres biens il ne sera délivré aucun document faisant ressortir la T.V.A .

#### **VEHICULES D'ORIGINE IMPORT**

Ces véhicules ne sont pas immatriculés en France lors de leur passage en vente, et sont vendus avec un certificat de conformité (COC). Ces véhicules ne peuvent faire l'objet d'un enlèvement par la route sans immatriculation préalable auprès de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

VP Auto propose une prestation d'immatriculation de véhicule d'origine import, pour le prix de 140 € TTC, hors coût du certificat d'immatriculation. Cette prestation est obligatoire pour tout véhicule :

Acheté par un particulier ou auto-entrepreneur, et destiné à rouler en France Et / Ou

Dont l'acheteur souhaite prendre livraison par enlèvement par la route.

Le délai estimé d'envoi du nouveau certificat d'immatriculation est de 48 heures après dépôt du dossier complet à l'ANTS par VPAuto. Le dépôt du dossier complet à l'ANTS est conditionné par le plein paiement du véhicule et des frais rattachés.

# **EXPORTATION – CEE et hors CEE**

Les personnes désirant acheter un ou des véhicules pour l'exportation doivent se présenter impérativement à l'accueil avant de porter des enchères. Cela afin d'être informées de leur possibilité ou non d'achat en exonération de T.V.A, et pour que leur soit communiquée la liste des documents à fournir et les modes de règlement autorisés. Si vous remplissez les conditions d'exportation CEE et hors CEE, la somme de 35 euros hors taxes sera facturée en sus du prix à payer.

VPauto ne délivrera pas d'attestation ou de certificat sur l'origine communautaire ou non communautaire, du ou des véhicules destinés à l'exportation.

Les documents justifiant de l'exportation du ou des véhicules devront être remis à VPauto dans le délai de 90 jours au maximum après la date de vente. Passé ce délai, la vente sera réputée faite en France et la caution de TVA, le cas échéant, sera versée à l'administration fiscale Française.

Nb: certains véhicules ne peuvent être exportés et cela est précisé sur l'affichette du véhicule.

#### TRANSFERT DE PROPRIETE

VPauto SAS agit comme mandataire du vendeur du bien.

Le transfert de propriété prend effet dès l'adjudication, après parfait paiement et délivrance du bien. Celui-ci ne pourra être repris par la société VPauto pour quelque raison que ce soit.

Vous devez obligatoirement procéder aux démarches administratives pour son immatriculation et son assurance.

<u>Droit de rétractation</u>: Il est rappelé ici qu'en matière de vente aux enchères il n'existe aucun droit de rétractation une fois l'adjudication prononcée, et ce, pour quelque cause que ce soit.

# CONTROLE TECHNIQUE ET BILAN EXPERT

Les contrôles techniques ou les Bilans-Expert® effectués par un centre homologué sont affichés sur les véhicules lors de l'exposition, consultables et téléchargeables sur notre site internet www.vpauto.fr. L'acheteur doit prendre connaissance de ces documents avant de participer aux enchères.

Les éventuelles remises en état sont à la charge de l'acheteur, celui-ci devra les effectuer et passer si nécessaire une contre visite avant d'immatriculer le véhicule.

Il est ici rappelé que les motos, tricycles ne sont pas contrôlés et leur état est laissé à l'appréciation de l'acheteur. VPauto ne pouvant en aucun cas garantir leur parfait état de fonctionnement.

#### VEHICULES NON-ROULANTS

Les véhicules vendus dans la catégorie « Non-roulants » sont vendus en l'état. Ces véhicules ne sont pas soumis à contrôle technique, ni bilan expert ou essai routier. Ils peuvent comporter des défauts non annoncés ou non détectés.

VPauto n'acceptera aucune réclamation concernant ces véhicules, quelle que soit leur origine.

# ASSURANCE ET PERMIS DE CONDUIRE

L'assurance est obligatoire : article L324-1 du Code de la Route & article L211-1 du Code des Assurances.

Avant enlèvement de votre véhicule, vous devez présenter **l'attestation d'assurance** du véhicule et le **permis de conduire** français ou européen, de la catégorie du véhicule acheté. Vous avez la possibilité de souscrire tout type d'assurance sur place : modalités à voir avec l'assureur.

Pour une souscription d'assurance sur place, seuls les règlements par chèque ou en espèce sont acceptés.

# **GARANTIE**

Tous les véhicules de **moins de 6 ans** et de **moins de 150.000km** signalés par la mention **"Garantie Premium**" bénéficient d'une garantie incluse de 3 mois (hors véhicules non-roulants, deux roues et véhicules destinés à un usage de taxi, auto-école, ambulance, pour spectacles...). La garantie est gérée par notre partenaire Car Protection Services®.

Un rachat de vétusté est proposé en sus. Il est également possible de prolonger la durée de garantie de ce contrat au moment de l'achat. Cette garantie est cessible en cas de revente du véhicule. (voir les modalités avec CPS®).

Merci de vous reporter à la page de présentation du service de garantie sur le site VPauto.fr.

Pour les particuliers et entreprises (hors pros de l'auto), le déclenchement de la "Garantie Premium" est immédiat dès l'adjudication. Les documents sont transmis par mail, sur l'adresse transmise lors de votre inscription.

Pour les professionnels de l'automobile, le déclenchement du contrat de garantie peut être différé de 90 jours maximum. La garantie s'appliquant uniquement pour le client final.

La garantie constructeur suit le véhicule, et en ce cas, est annoncée sur la fiche descriptive. De nombreux véhicules sont éligibles à cette garantie mais ne sont toutefois pas signalés comme tels. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la marque.